

SAFETY DATA SHEETS

This SDS packet was issued with item:

071427947

The safety data sheets (SDS) in this packet apply to the individual products listed below. Please refer to invoice for specific item number(s).

071426253 071427962

The safety data sheets (SDS) in this packet apply to one or more components included in the items listed below. Items listed below may require one or more SDS. Please refer to invoice for specific item number(s).

071426311

Section 1. Identification

Identificateur du produit SGH	: Trim & Trim II Liquid
Autres moyens d'identification	: Non disponible.
Code produit	: 0921090, 0921091, 0921900, 0921903, 0921905, 0921906, 0921909, 0921914, 0921915
Type de produit	: Liquide.
Utilisation du produit	: Produits dentaires

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Sans objet.

Informations sur le fournisseur : Keystone Industries
52 West King Street
Myerstown, PA 17067
(856) 663-4700

Numéro de téléphone d'urgence (avec heures d'opération) : (800) 535-5053

Section 2. Identification des dangers

Statut HCS / OSHA	: Ce matériau n'est pas considéré comme dangereux selon la norme « Hazard Communication Standard » (29 CFR 1910.1200) de l'OSHA.
Classification de la substance ou du mélange	: LIQUIDES INFLAMMABLES - Catégorie 3 TOXICITÉ AIGUË (orale) - Catégorie 4 TOXICITÉ AIGUË (dermique) - Catégorie 3 TOXICITÉ AIGUË (inhalation) - Catégorie 3 IRRITATION DE LA PEAU - Catégorie 2 IRRITATION DES YEUX - Catégorie 2A SENSIBILISATION DE LA PEAU - Catégorie 1 CANCÉROGÉNÉCITÉ - Catégorie 2 TOXIQUE POUR LA REPRODUCTION (Enfant à naître) - Catégorie 1B TOXIQUE POUR LA REPRODUCTION (Fertilité) - Catégorie 2 TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES (EXPOSITION UNIQUE) (Irritation des voies respiratoires) - Catégorie 3 TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES (EXPOSITION RÉPÉTÉE) - Catégorie 2 Pourcentage du mélange constitué d'ingrédient(s) de toxicité inconnue : 87,1%

Éléments d'étiquetage SGH

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement

Mentions de danger

: Danger
: Liquide et vapeurs inflammables.
Toxique en contact avec la peau ou par inhalation.
Nocif en cas d'ingestion.

Provoque de graves irritations oculaires.
 Provoque une irritation cutanée.
 Peut causer une réaction allergique de la peau.
 Peut causer des dommages à un enfant en gestation.
 Susceptible de nuire à la fertilité.
 Susceptible de provoquer le cancer.
 Peut causer une irritation des voies respiratoires.
 Peut endommager les organes suite à une exposition prolongée ou répétée.

Déclaration de mise en garde

Prévention

: Obtenir des instructions spécifiques avant l'utilisation. Ne pas manipuler avant que toutes les précautions de sécurité aient été lues et comprises. Porter des gants de protection. Porter une protection oculaire/de visage. Porter des vêtements de protection. Tenir éloigné de la chaleur, des surfaces chaudes des étincelles, de la flamme nue et d'autres sources d'inflammation. Ne pas fumer. Utiliser un équipement électrique, de ventilation, d'éclairage et de manutention antidéflagrant. Utiliser uniquement des outils anti-étincelles. Prendre des mesures de précaution contre l'accumulation de charges statiques. Conserver le conteneur bien fermé. À utiliser uniquement à l'extérieur ou dans des zones bien ventilées. Ne pas respirer les vapeurs. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Bien se laver les mains après manipulation. Les vêtements de travail contaminés ne doivent pas quitter la zone de travail.

Réponse

: Consulter un médecin en cas de malaise. En cas d'exposition ou d'inquiétude : Obtenir des soins médicaux. EN CAS D'INHALATION : Déplacer la personne à l'air frais et la tenir dans une position confortable pour lui permettre de respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. EN CAS D'INGESTION : Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise. Rincer la bouche. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou sur les cheveux) : Retirer immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau avec de l'eau ou douche. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser. Laver abondamment avec du savon et de l'eau. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise. Laver tout vêtement contaminé avant de le réutiliser. En cas d'irritation de la peau ou d'érythème : Obtenir des soins médicaux. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer prudemment plusieurs minutes à l'eau. Enlever les lentilles cornéennes, si présentes, et si elles sont faciles à enlever. Continuer à rincer. Si l'irritation des yeux persiste : Obtenir des soins médicaux. Garder dans un endroit fermé à clé. Entreposer dans un endroit bien ventilé.

Stockage

: Maintenir au frais.

Élimination

: Éliminer le contenu et le conteneur conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et internationale.

Dangers non classés par ailleurs

: Aucun connu.

Section 3. Composition/Informations relatives aux ingrédients

Substance/ mélange : Mélange
Autres moyens d'identification : Non disponible.

Numéro CAS/autres identificateurs

Numéro CAS : Sans objet.

Peut contenir un ou plusieurs des composants suivants dans des quantités considérées comme dangereuses :

Nom de l'ingrédient	Numéro CAS	Numéro CE	%
méthacrylate d'isobutyl	97-86-9	202-613-0	≥ 75 à ≤90

Phtalate de dibutyle	84-74-2	201-557-4	≤10
N,N-diméthyl-p-toluidine	99-97-8	202-805-4	≤4

Toute concentration indiquée dans une plage est destinée à protéger la confidentialité ou est due à une variation de lot.

Dans l'état actuel des connaissances du fournisseur et dans les concentrations applicables, aucun autre ingrédient présent n'est classé comme dangereux pour la santé ou l'environnement et ne nécessiterait en conséquence de figurer dans cette section.

Les limites d'exposition professionnelle, si disponibles, sont énumérées à la section 8.

Section 4. Mesures de premiers soins

Description des mesures de premier soins

Contact avec les yeux

: Rincer immédiatement les yeux à grande eau, en soulevant de temps en temps les paupières supérieures et inférieures. Détecter la présence de lentilles de contact et les retirer. Continuer à rincer pendant au moins 10 minutes. Obtenir des soins médicaux.

Inhalation

: Déplacer la victime à l'air frais et la maintenir au repos dans une position confortable pour respirer. S'il est possible que des fumées soient encore présentes, le sauveteur doit porter un masque approprié ou un appareil respiratoire autonome. S'il n'y a pas de respiration, si la respiration est irrégulière ou en cas d'arrêt respiratoire, un personnel qualifié doit pratiquer la respiration artificielle ou administrer de l'oxygène. La réanimation par bouche-à-bouche peut être dangereuse pour la personne qui l'administre. Obtenir des soins médicaux. Si nécessaire, appeler un centre antipoison ou un médecin. En cas d'inconscience, placer la victime en position de récupération et consulter immédiatement un médecin. Maintenir les voies respiratoires ouvertes. Desserrer les vêtements serrés comme les cols, cravates et ceintures. En cas d'inhalation de produits de décomposition dans un incendie, les symptômes peuvent apparaître plus tard. Il peut être nécessaire de mettre la personne exposée sous surveillance médicale pendant 48 heures.

Contact avec la peau

: Laver abondamment avec du savon et de l'eau. Enlever les vêtements et les souliers contaminés. Laver soigneusement les vêtements contaminés avec de l'eau avant de les retirer ou porter des gants. Continuer à rincer pendant au moins 10 minutes. Obtenir des soins médicaux. Si nécessaire, appeler un centre antipoison ou un médecin. En cas de plaintes ou de symptômes, éviter toute exposition supplémentaire. Laver les vêtements avant de les réutiliser. Laver soigneusement les chaussures avant de les réutiliser.

Ingestion

: Rincer la bouche avec de l'eau. Retirer les dentiers, le cas échéant. Déplacer la victime à l'air frais et la maintenir au repos dans une position confortable pour respirer. Si la matière a été avalée et que la personne exposée est consciente, donner de petites quantités d'eau à boire. Arrêter si la personne exposée se sent malade, car le vomissement peut être dangereux. En cas d'ingestion, ne pas faire vomir sauf sur avis contraire du personnel médical. En cas de vomissement, la tête doit être maintenue basse afin que les vomissures n'entrent pas dans les poumons. Obtenir des soins médicaux. Si nécessaire, appeler un centre antipoison ou un médecin. Ne jamais faire avaler quoi que ce soit à une personne inconsciente. En cas d'inconscience, placer la victime en position de récupération et consulter immédiatement un médecin. Maintenir les voies respiratoires ouvertes. Desserrer les vêtements serrés comme les cols, cravates et ceintures.

Symptômes / effets les plus importants, aigus et retardés

Effets aigus potentiels sur la santé

Contact avec les yeux

: Provoque de graves irritations oculaires.

- Inhalation** : Toxique si inhalé. Peut causer une irritation des voies respiratoires.
- Contact avec la peau** : Toxique en contact avec la peau. Provoque une irritation cutanée. Peut causer une réaction allergique de la peau.
- Ingestion** : Nocif en cas d'ingestion.

Signes/symptômes de surexposition

- Contact avec les yeux** : Des symptômes adverses peuvent contenir les matières suivantes :
douleur ou irritation
larmolement
rougeur
- Inhalation** : Des symptômes adverses peuvent contenir les matières suivantes :
Susceptible de nuire à la fertilité.
Peut causer des dommages à un enfant en gestation.
irritation des voies respiratoires
toux
- Contact avec la peau** : Des symptômes adverses peuvent contenir les matières suivantes :
Susceptible de nuire à la fertilité.
Peut causer des dommages à un enfant en gestation.
rougeur
irritation
- Ingestion** : Des symptômes adverses peuvent contenir les matières suivantes :
Susceptible de nuire à la fertilité.
Peut causer des dommages à un enfant en gestation.

Indication qu'une intervention médicale immédiate et qu'un traitement spécial sont requis, si nécessaire

- Remarques pour le médecin** : En cas d'inhalation de produits de décomposition dans un incendie, les symptômes peuvent apparaître plus tard. Il peut être nécessaire de mettre la personne exposée sous surveillance médicale pendant 48 heures.
- Traitements spécifiques** : Pas de traitement spécifique.
- Protection des premiers secours** : Ne jamais entreprendre des actions exposant à des risques personnels ou sans disposer de la formation appropriée. S'il est possible que des fumées soient encore présentes, le sauveteur doit porter un masque approprié ou un appareil respiratoire autonome. La réanimation par bouche-à-bouche peut être dangereuse pour la personne qui l'administre. Laver soigneusement les vêtements contaminés avec de l'eau avant de les retirer ou porter des gants.

Voir les informations toxicologiques (SECTION 11)

Section 5. Mesures de luttés contre l'incendie

Agent d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés** : Utiliser des poudre chimique sèche, du CO₂, de l'eau pulvérisée (brouillard) ou de la mousse.
- Moyens d'extinction inappropriés** : Ne pas utiliser de jet d'eau.
- Dangers spécifiques résultant du produit chimique** : Liquide et vapeurs inflammables. Dans un incendie ou s'il est chauffé, une augmentation de la pression se produira et le conteneur peut éclater, avec un risque d'explosion ultérieure. La vapeur / le gaz est souvent plus lourd que l'air et se répandra le long du sol. Les vapeurs peuvent s'accumuler dans les zones basses ou confinées et parcourir une distance considérable jusqu'à une source d'inflammation et provoquer un retour de flamme. Le ruissellement dans les égouts peut créer un risque d'incendie ou d'explosion.

- Produits dangereux de la décomposition thermique** : Les produits de décomposition peuvent contenir les matières suivantes :
dioxyde de carbone
monoxyde de carbone
oxydes d'azote
- Équipement de protection spécial pour les pompiers** : Isolez la zone en faisant sortir toutes les personnes dans les environs de l'incident s'il y a un feu. Ne jamais entreprendre des actions exposant à des risques personnels ou sans disposer de la formation appropriée. Éloigner les conteneurs de la zone d'incendie si cela est possible sans prendre de risques. Utiliser un jet d'eau pour refroidir les contenants exposés à l'incendie.
- Équipements de protection spéciaux et précautions pour les pompiers** : Les pompiers doivent porter un équipement de protection approprié et un appareil respiratoire autonome (ARA) avec un masque intégral fonctionnant en mode pression positive.

Section 6. Mesures en cas de déversements accidentels

Précautions individuelles, équipements de protection et procédures d'urgence

- Pour les non-secouristes** : Ne jamais entreprendre des actions exposant à des risques personnels ou sans disposer de la formation appropriée. Évacuer les zones environnantes. Empêcher le personnel non nécessaire et non protégé d'entrer. Ne pas toucher ou marcher sur le produit renversé. Fermer toutes les sources d'inflammation. Pas de fusées éclairantes, de fumée ou de flammes dans la zone à risque. Ne pas respirer les vapeurs ou les brouillard. Assurer une ventilation appropriée. Porter un appareil respiratoire approprié lorsque la ventilation est inadéquate. Revêtir un équipement de protection individuelle approprié.
- Pour les secouristes** : Si des vêtements spéciaux sont nécessaires pour traiter le déversement, prendre note de toute information dans la section 8 sur les matériaux appropriés et inappropriés. Voir également les informations dans "Pour les non-secouristes".
- Précautions environnementales** : Éviter de disperser la matière renversée et les écoulements et éviter le contact avec le sol, les voies d'eau, les drains et égouts. Informez les autorités compétentes si le produit a causé une pollution de l'environnement (égouts, voies d'eau, sol ou air).

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- Petit déversement** : Arrêter la fuite si cela peut se faire sans risque. Sortir les conteneurs de la zone de déversement. Utiliser des outils à l'épreuve des étincelles et un équipement résistant aux explosions. Diluer avec de l'eau et éponger si soluble dans l'eau. Alternativement, ou si insoluble dans l'eau, absorber avec une matière sèche inerte et placer dans un conteneur à déchets approprié. Éliminer via un entrepreneur agréé en élimination des déchets.
- Grand déversement** : Arrêter la fuite si cela peut se faire sans risque. Sortir les conteneurs de la zone de déversement. Utiliser des outils à l'épreuve des étincelles et un équipement résistant aux explosions. S'approcher en amont du vent. Empêcher la pénétration dans les égouts, les cours d'eau, les sous-sols et les zones confinées. Laver les déversements dans une usine de traitement des effluents ou procéder comme suit. Contenir et collecter les déversements avec une matière absorbante non combustible, par ex. du sable, de la terre, de la vermiculite ou de la terre de diatomées, et placer dans un conteneur pour élimination conformément aux réglementations locales (voir section 13). Éliminer via un entrepreneur agréé en élimination des déchets. Les matériaux absorbants contaminés peuvent présenter le même danger que le produit déversé. Remarque : voir Section 1 pour les coordonnées d'urgence et la Section 13 pour l'élimination des déchets.

Section 7. Manipulation et entreposage

Précautions à prendre pour une manipulation en toute sécurité

Mesures de protection

: Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir section 8). Les personnes ayant des antécédents de problèmes de sensibilisation cutanée ne doivent pas être employées dans un processus dans lequel ce produit est utilisé. Éviter l'exposition - obtenir des instructions spécifiques avant l'utilisation. Éviter l'exposition pendant la grossesse. Ne pas manipuler avant que toutes les précautions de sécurité aient été lues et comprises. Ne pas projeter dans les yeux, sur la peau ni sur les vêtements.

Ne pas respirer les vapeurs ou les brouillard. Ne pas ingérer. Utiliser le produit dans un endroit adéquatement aéré. Porter un appareil respiratoire approprié lorsque la ventilation est inadéquate. Ne pas entrer dans les zones de stockage et les espaces confinés à moins qu'ils ne soient correctement ventilés.

Conserver dans le contenant d'origine ou dans un autre contenant approuvé fabriqué à partir d'un matériau compatible, bien fermé lorsqu'il n'est pas utilisé. Stocker et utiliser à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes nues ou de toute autre source d'inflammation. Utiliser des équipements électriques antidéflagrants (ventilation, éclairage et manutention). Utiliser uniquement des outils anti-étincelles. Prendre des mesures de précaution contre l'accumulation de charges électrostatiques. Les contenants vides retiennent des résidus de produit et peuvent présenter un danger. Ne pas réutiliser le conteneur.

Conseils sur l'hygiène générale du travail

: Il est interdit de manger, de boire et de fumer dans les zones où ce produit est manipulé, stocké et traité. Les travailleurs doivent se laver les mains et le visage avant de manger, de boire ou de fumer. Retirer les vêtements contaminés et l'équipement de protection avant d'entrer dans les zones où l'on mange. Voir également la Section 8 pour des informations additionnelles sur les mesures d'hygiène.

Conditions pour un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

: Stocker conformément à la réglementation locale. Stocker dans une zone séparée et approuvée. Conserver dans le conteneur d'origine à l'abri de la lumière directe du soleil dans un endroit sec, frais et bien ventilé, à l'écart des matières incompatibles (voir la Section 10), des aliments et des boissons. Garder dans un endroit fermé à clé. Éliminer toutes les sources d'inflammation. Séparer des matières comburantes. Conserver le conteneur hermétiquement fermé et scellé jusqu'à ce qu'il soit prêt à l'emploi. Les conteneurs ouverts doivent être refermés hermétiquement et maintenus en position verticale afin d'empêcher les fuites. Ne pas les entreposer dans des contenants sans étiquette. Utiliser des récipients appropriés pour éviter toute contamination de l'environnement.

Section 8. Contrôles de l'exposition/protection personnelle

Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Nom de l'ingrédient	Limites d'exposition
Phtalate de dibutyle	<p>OSHA LEP 1989 (États-Unis, 3/1989). MPT : 5 mg/m³ 8 heures.</p> <p>ACGIH VLS (États-Unis, 3/2015). MPT : 5 mg/m³ 8 heures.</p> <p>NIOSH LER (États-Unis, 10/2013). MPT : 5 mg/m³ 10 heures.</p> <p>OSHA LEP (États-Unis, 2/2013). MPT : 5 mg/m³ 8 heures.</p>

N,N-diméthyl-p-toluidine

AIHA WEEL (États-Unis, 10/2011).

MPT : 0,5 ppm 8 heures.

- Contrôles techniques appropriés** : Utiliser le produit dans un endroit adéquatement aéré. Utiliser des enceintes de traitement, et une ventilation par aspiration locale ou d'autres contrôles techniques pour maintenir l'exposition des travailleurs aux contaminants en suspension dans l'air en dessous des limites recommandées ou réglementaires. Les contrôles techniques doivent également maintenir les concentrations de gaz, de vapeur ou de poussière en dessous de toute limite inférieure d'explosivité. Utiliser un équipement de ventilation antidéflagrant.
- Contrôles d'exposition de l'environnement** : Les émissions provenant des équipements de ventilation ou de processus de travail doivent être vérifiées pour s'assurer que les contrôles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, des épurateurs de fumées, des filtres ou des modifications techniques de l'équipement de traitement seront nécessaires pour réduire les émissions à des niveaux acceptables.
- Mesures de protection individuelle**
- Mesures d'hygiène** : Bien se laver les mains, les avant-bras et le visage après avoir manipulé des produits chimiques, avant de manger, de fumer, d'utiliser les toilettes et à la fin de la période de travail. Des techniques appropriées doivent être utilisées pour retirer les vêtements potentiellement contaminés. Les vêtements de travail contaminés ne doivent pas sortir hors de la zone de travail. Laver tout vêtement contaminé avant de le réutiliser. S'assurer que des douches oculaires et des douches de sécurité sont proches de l'emplacement du poste de travail.
- Protection des yeux/du visage** : Des lunettes de sécurité conformes à une norme approuvée doivent être utilisées lorsqu'une évaluation des risques indique que cela est nécessaire pour éviter l'exposition aux éclaboussures de liquides, aux brouillards, aux gaz ou aux poussières. Si le contact est possible, la protection suivante doit être portée, à moins que l'évaluation n'indique un degré de protection plus élevé : lunettes anti-éclaboussures chimiques.
- Protection de la peau**
- Protection des mains** : Des gants imperméables et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée doivent être portés à tout moment lors de la manipulation de produits chimiques si une évaluation des risques indique que cela est nécessaire. En considérant les paramètres spécifiés par le fabricant des gants, vérifier pendant l'utilisation que les gants conservent toujours leurs propriétés protectrices. Il convient de noter que le temps de protection pour toute matière de gants peut être différent en fonction des fabricants de gants. Dans le cas de mélanges consistant de différentes substances, le temps de protection par les gants ne peut pas être évalué avec précision.
- Protection du corps** : L'équipement de protection individuelle pour le corps doit être sélectionné en fonction de la tâche exécutée et des risques encourus, et doit être approuvé par un spécialiste avant la manipulation de ce produit. Lorsqu'il existe un risque d'inflammation dû à l'électricité statique, porter des vêtements de protection antistatiques. Pour une meilleure protection contre les décharges statiques, les vêtements doivent inclure une combinaison, des bottes et des gants antistatiques.
- Autres protections de la peau** : Des chaussures appropriées et toute mesure supplémentaire de protection de la peau doivent être choisies en fonction de la tâche effectuée et des risques encourus, et doivent être approuvées par un spécialiste avant de manipuler ce produit.
- Protection respiratoire** : En fonction du danger et du potentiel d'exposition, sélectionner un respirateur qui répond à la norme ou à la certification appropriée. Les respirateurs doivent être utilisés conformément à un programme de protection respiratoire pour

assurer un bon ajustement, une formation et d'autres aspects importants de l'utilisation.

Section 9. Propriétés physiques et chimiques

Apparence

État physique	: Liquide. [Clair.]
Couleur	: Incolore.
Odeur	: Âcre.
pH	: Non disponible.
Point de fusion	: Non disponible.
Point d'ébullition	: 155 °C (311 °F)
Point d'éclair	: Système fermé : 45 °C (113 °F)
Taux d'évaporation	: 0,5 (acétate butylique = 1)
Limites inférieure et supérieure d'explosivité (inflammabilité)	: Inférieure : 1,8% Supérieure : 8,2%
Pression de vapeur	: Non disponible.
Densité de vapeur	: 4,91 [Air = 1]
Densité relative	: 0,9
Solubilité	: Non disponible.
Solubilité dans l'eau	: Non disponible.
Coefficient de partage : n-octanol/eau	: Non disponible.
Température d'auto-inflammation	: Non disponible.
Viscosité	: Non disponible.

Section 10. Stabilité et réactivité

Réactivité	: Aucune donnée de test spécifique liée à la réactivité n'est disponible pour ce produit ou ses ingrédients.
Stabilité chimique	: Le produit est stable.
Possibilité de réactions dangereuses	: Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.
Conditions à éviter	: Éviter toutes les sources possibles d'inflammation (étincelles ou flammes). Ne pas pressuriser, couper, souder, braser, percer, moudre ou exposer les contenants à la chaleur ou à des étincelles ou des sources d'inflammation. Ne laisser pas la vapeur s'accumuler dans des zones basses ou confinées.
Matériaux incompatibles	: Réactif ou incompatible avec les matières suivantes : matières comburantes
Produits de décomposition dangereux	: Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait être produit.

Section 11. Informations toxicologiques

Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Nom du produit/ingrédient	Résultat	Espèce	Dose	Exposition
Phtalate de dibutyle	DL50 Orale	Rat	7499 mg/kg	-

Trim & Trim II Liquid

N,N-diméthyl-p-toluidine	CL50 Inhalation vapeur DL50 Orale	Rat Rat	1400 mg/m ³ 980 mg/kg	4 heures -
--------------------------	--------------------------------------	------------	-------------------------------------	---------------

Classification

Nom du produit/ingrédient	OSHA	IARC	NTP
N,N-diméthyl-p-toluidine	-	2B	-

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)

Nom	Catégorie	Voie d'exposition	Organes cibles
Méthacrylate d'isobutyl	Catégorie 3	Sans objet.	Irritation des voies respiratoires

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (Exposition répétée)

Nom	Catégorie	Voie d'exposition	Organes cibles
N,N-diméthyl-p-toluidine	Catégorie 2	Non déterminé	Non déterminé

Informations sur les voies d'exposition probables : Non disponible.

Effets aigus potentiels sur la santé

- Contact avec les yeux** : Provoque de graves irritations oculaires.
- Inhalation** : Toxique si inhalé. Peut causer une irritation des voies respiratoires.
- Contact avec la peau** : Toxique en contact avec la peau. Provoque une irritation cutanée. Peut causer une réaction allergique de la peau.
- Ingestion** : Nocif en cas d'ingestion.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

- Contact avec les yeux** : Des symptômes adverses peuvent contenir les matières suivantes :
douleur ou irritation
larmolement
rougeur
- Inhalation** : Des symptômes adverses peuvent contenir les matières suivantes :
Susceptible de nuire à la fertilité.
Peut causer des dommages à un enfant en gestation.
irritation des voies respiratoires
toux
- Contact avec la peau** : Des symptômes adverses peuvent contenir les matières suivantes :
Susceptible de nuire à la fertilité.
Peut causer des dommages à un enfant en gestation.
rougeur
irritation
- Ingestion** : Des symptômes adverses peuvent contenir les matières suivantes :
Susceptible de nuire à la fertilité.
Peut causer des dommages à un enfant en gestation.

Effets différés et immédiats ainsi qu'effets chroniques d'une exposition à court et à long terme**Limite d'exposition à court terme**

- Effets immédiats potentiels** : Non disponible.
- Effets différés potentiels** : Non disponible.

Exposition à long terme

Effets immédiats potentiels : Non disponible.

Effets différés potentiels : Non disponible.

Effets chroniques potentiels sur la santé

Non disponible.

- Général** : Peut endommager les organes suite à une exposition prolongée ou répétée. Une fois sensibilisé, une réaction allergique sévère est possible en cas d'exposition répétée à de très faibles niveaux.
- Cancérogénicité** : Susceptible de provoquer le cancer. Le risque de cancer dépend de la durée et du niveau d'exposition.
- Mutagénicité** : Aucun effet significatif ou danger critique.
- Tératogénicité** : Peut causer des dommages à un enfant en gestation.
- Effets sur le développement** : Aucun effet significatif ou danger critique.
- Effets de fertilité** : Susceptible de nuire à la fertilité.

Mesures numériques de toxicité**Estimations de la toxicité aiguë**

Voie	Valeur ETA
Orale	305,6 mg/kg
Dermique	916,7 mg/kg
Inhalation (vapeur)	9,167 mg/l

Section 12. Informations écologiques**Toxicité**

Nom du produit/ingrédient	Résultat	Espèce	Exposition
Phtalate de dibutyle	Aigu CE50 3,4 µg/l Eau de mer	Algues - Gymnodinium breve	96 heures
	Aigu CE50 2990 µg/l Eau fraîche	Daphnia - Daphnia magna	48 heures
	Aigu CL50 480 µg/l Eau fraîche	Poisson - Lepomis macrochirus - Immature (Oisillon, Nouveau-né, Sevré)	96 heures
	Chronique NOEC 210 µg/l Eau fraîche	Algues - Pseudokirchneriella subcapitata	96 heures
	Chronique NOEC 500 µg/l Eau fraîche	Daphnia - Daphnia magna	21 jours
	Chronique NOEC 25 µg/l Eau fraîche	Poisson - Danio rerio - Embryon	5 semaines
N,N-diméthyl-p-toluidine	Aigu CL50 46000 µg/l Eau fraîche	Poisson - Pimephales promelas	96 heures

Potentiel bioaccumulatif

Nom du produit/ingrédient	LogPow	BCF	Potentiel
méthacrylate d'isobutyl	2,95	-	faible
Phtalate de dibutyle	4,46	165,96	faible
N,N-diméthyl-p-toluidine	1,729	33	faible

Mobilité dans le sol

Coefficient de partage sol/eau (Koc) : Non disponible.

Autres effets indésirables

: Aucun effet significatif ou danger critique.

Section 13. Considérations d'élimination




Méthodes d'élimination

: La production de déchets doit être évitée ou minimisée dans la mesure du possible. L'élimination de ce produit, des solutions et de tout sous-produit doit à tout moment être conforme aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement et l'élimination des déchets et aux exigences des autorités locales régionales. Éliminer les produits excédentaires et non recyclables auprès d'un entrepreneur agréé en élimination des déchets. Les déchets ne doivent pas être jetés non traités à l'égout à moins d'être pleinement conformes aux exigences de toutes les autorités compétentes. Les emballages de déchets doivent être recyclés. L'incinération ou la mise en décharge ne doivent être envisagées que lorsque le recyclage n'est pas possible. Cette matière et son conteneur doivent être éliminés de manière sûre. Des précautions doivent être prises lors de la manipulation de conteneurs vides qui n'ont pas été nettoyés ou rincés. Les conteneurs vides et les revêtements/doublures peuvent retenir certains résidus de produit. Les vapeurs des résidus de produit peuvent créer une atmosphère hautement inflammable ou explosive à l'intérieur du récipient. Ne pas couper, souder ou meuler les contenants usagés à moins qu'ils n'aient été soigneusement nettoyés à l'intérieur. Éviter de disperser la matière renversée et les écoulements et éviter le contact avec le sol, les voies d'eau, les drains et égouts.

États-Unis - Liste « U » des déchets toxiques dangereux de la RCRA

Ingrédient	N° CAS	Statut	Numéro de référence
Phtalate de dibutyle; Acide 1,2-benzenedicarboxylique, dibutyl ester	84-74-2	Répertorié	U069

Section 14. Informations de transport

	Classification DOT	Classification du TMD	Classification du Mexique	ADR/RID	IMDG	IATA
N° UN	UN1993	UN1993	UN1993	UN1993	UN1993	UN1993
Nom d'expédition approprié UN	LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (méthacrylate d'isobutyl)	LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (méthacrylate d'isobutyl)	LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (méthacrylate d'isobutyl)	LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (méthacrylate d'isobutyl)	LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (méthacrylate d'isobutyl)	LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (méthacrylate d'isobutyl)
Classes de danger pour le transport	3	3 	3	3 	3 	3
Groupe d'emballage	III	III	III	III	III	III
Risques environnementaux	Non.	Non.	Non.	Non.	Oui	Non.
Informations supplémentaires	Ce produit peut être reclassé comme "Liquide Combustible," à moins qu'il ne soit transporté par bateau ou avion. Les emballages non volumineux (de 119	Produit classée selon les articles suivants du Règlement sur le transport des marchandises dangereuses : 2,18 à 2,19 (Classe 3), 2,7 (Identification de polluant marin).	-	Le marquage de substance dangereuse pour l'environnement n'est pas requis lors du transport dans des quantités ≤5 L ou ≤5 kg.	La marque de polluant marin n'est pas requis lors du transport dans des quantités ≤5 L ou ≤5 kg.	La marque de substance dangereuse pour l'environnement peut apparaître si elle est requise par d'autres réglementations de transport.

	<p>gal. max.) de liquides combustibles ne sont pas réglementés comme des matières dangereuses dans des tailles d'emballage inférieures à la quantité à déclarer du produit.</p> <p>Reportable quantity</p> <p>118.34 lbs / 53. 728 kg [15,77 gal / 59,698 L] Les tailles d'emballage expédiées en quantités inférieures à la quantité à déclarer du produit ne sont pas soumises aux exigences de quantité à déclarer pour le transport.</p>	<p>La marque de polluant marin n'est pas requise lors du transport par route ou par rail.</p>		<p>Dispositions spécial</p> <p>640 °C)</p> <p>Code de restriction en tunnel</p> <p>(D/E)</p>		
--	---	---	--	--	--	--

- Précautions particulières pour l'utilisateur** : **Transport dans les locaux de l'utilisateur** : toujours transporter dans des conteneurs fermés, droits et sécurisés. Veiller à ce que les personnes qui transportent le produit connaissent la marche à suivre en cas d'accident ou de déversement.
- Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC** : Non disponible.

Section 15. Informations réglementaires

- Réglementations fédérales américaines** :
- Exigence de signalement des informations d'évaluation préliminaire (PAIR) 8(a) de la TSCA** : oxybenzone; MEHQ
 - Exempt/Exemption partielle à l'exigence de signalement des données chimiques de la section 8(a) de la TSCA** : Non déterminé
 - Inventaire aux États-Unis (TSCA 8b)** : Tous les ingrédients sont listés ou exclus.
 - Loi sur la qualité de l'eau « Clean Water Act » (CWA) 307** : Phtalate de dibutyle
 - Loi sur la qualité de l'eau « Clean Water Act » (CWA) 311** : Phtalate de dibutyle
- Loi sur l'assainissement de l'air Section 112 (b) Polluants atmosphériques dangereux (HAPs)** : Répertorié
- Loi sur la qualité de l'air Section 602 Substances de classe I** : Non répertorié
- Loi sur la qualité de l'air, Section 602 Substances de classe II** : Non répertorié
- DEA Liste I Produits chimiques (Précurseurs chimiques)** : Non répertorié
- DEA Liste II Produits chimiques (Produits chimiques essentiels)** : Non répertorié

SARA 302/304**Composition/Informations relatives aux ingrédients**

Aucun produit n'a été trouvé.

SARA 304 RQ : Sans objet.**SARA 311/312****Classification**: Danger d'incendie
Immédiat (aiguë) risque pour la santé
Danger différé (chronique) pour la santé**Composition/Informations relatives aux ingrédients**

Nom	%	Danger d'incendie	Décharge de pression soudaine	Réactifs	Immédiat (aiguë) risque pour la santé	Danger différé (chronique) pour la santé
méthacrylate d'isobutyl	≥ 75 à ≤ 90	Oui.	Non.	Non.	Oui.	Non.
Phtalate de dibutyle	≤ 10	Non.	Non.	Non.	Non.	Oui.
N,N-diméthyl-p-toluidine	≤ 4	Oui.	Non.	Non.	Oui.	Oui.

SARA 313

	Nom du produit	Numéro CAS	%
Forme R - Exigences de déclaration	Phtalate de dibutyle	84-74-2	≤ 10
Notification des fournisseur	Phtalate de dibutyle	84-74-2	≤ 10

Les notifications SARA 313 ne doivent pas être détachées de la FDS et toute copie et redistribution de la FDS doit inclure la copie et la redistribution de l'avis joint aux copies de la FDS redistribuées par la suite.

Règlements des États**Massachusetts**

: Les composants suivants sont répertoriés : PHTALATE DE DIBUTYLE

New York

: Les composants suivants sont répertoriés : Phtalate de di-n-butyle; Acide 1,2-benzenedicarboxylique, dibutyl ester

New Jersey

: Les composants suivants sont répertoriés : PHTALATE DE DI-N-BUTYLE; ACIDE 1,2-BENZENEDICARBOXYLIQUE, DIBUTYL ESTER; MÉTHACRYLATE D'ISOBUTYL; ACIDE 2-PROPENOÏQUE, 2-METHYL-, 2-METHYLPROPYL ESTER

Pennsylvania

: Les composants suivants sont répertoriés : ACIDE 1,2-BENZENEDICARBOXYLIQUE, DIBUTYL ESTER

Proposition 65 de la Californie

AVERTISSEMENT : Ce produit contient un produit chimique reconnu par l'État de Californie comme causant des anomalies congénitales ou d'autres dommages du système reproducteur.

Nom de l'ingrédient	Cancer	Reproduction	Aucun niveau de risque significatif :	Niveau de dosage maximal acceptable
Phtalate de dibutyle	Non.	Oui.	Non.	Oui.
N,N-diméthyl-p-toluidine	Oui.	Non.	Non.	Non.

Inventaire du Canada

: Tous les ingrédients sont listés ou exclus.

Règlements internationaux**Listes internationales**: **Inventaire de l'Australie (AICS)** : Tous les ingrédients sont listés ou exclus.

Inventaire de la Chine (IECSC) : Tous les ingrédients sont listés ou exclus.

Inventaire du Japon (ENCs) : Tous les ingrédients sont listés ou exclus.

Inventaire du Japon (ISHL) : Non déterminé.

Inventaire Corée : Tous les ingrédients sont listés ou exclus.

Inventaire de la Malaisie (Registre EHS) : Non déterminé.

Inventaire des substances chimiques des Nouvelle Zélande (NZIoC) : Tous les ingrédients sont listés ou exclus.

Inventaire des Philippines (PICCS) : Tous les ingrédients sont listés ou exclus.

Inventaire des substances chimiques de Taïwan (TCSI) : Tous les ingrédients sont listés ou exclus.

Inventaire de la Turquie : Tous les ingrédients sont listés ou exclus.

Produits chimiques de l'Annexe I de la Liste de la Convention sur les armes chimiques : Non répertorié

Produits chimiques de l'Annexe II de la Liste de la Convention sur les armes chimiques : Non répertorié

Produits chimiques de l'Annexe III de la Liste de la Convention sur les armes chimiques : Non répertorié

Section 16. Autres informations

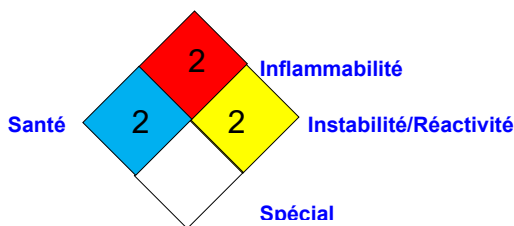
Système d'Information des matières dangereuses (É.U.)

Santé	*	2
Inflammabilité		2
Risques physiques :		2
Protection personnelle		

Prudence : Les notations HMIS® sont basées sur une échelle de notation de 0 à 4, 0 représentant des dangers ou des risques minimes et 4 représentant des dangers ou des risques importants Bien que les cotes HMIS® ne soient pas requises sur les FDS sous 29 CFR 1910. 1200, le préparateur peut choisir de les fournir. Les cotes HMIS® doivent être utilisées avec un programme HMIS® entièrement mis en œuvre. HMIS® est une marque déposée de la National Paint & Coatings Association (NPCA). Les matériaux HMIS® peuvent être achetés exclusivement auprès de J. J. Keller (800) 327-6868.

Le client est responsable de déterminer le code EPI pour ce matériel.

Agence américaine de protection contre les incendies (É.U.)



Reproduit avec la permission de NFPA 704-2001, Identification des dangers des matières pour les interventions d'urgence Copyright ©1997, National Fire Protection Association, Quincy, MA 02269. Ce matériel réimprimé ne constitue pas la position

complète et officielle de l'Association nationale de protection contre les incendies (NFPA) sur le sujet référencé qui n'est représenté que par la norme dans son intégralité.

Copyright ©2001, National Fire Protection Association, Quincy, MA 02269. Ce système d'avertissement est destiné à être interprété et appliqué uniquement par des personnes correctement formées pour identifier les risques d'incendie, de santé et de réactivité des produits chimiques. L'utilisateur est renvoyé à un certain nombre limité de produits chimiques avec classifications recommandées dans NFPA 49 et NFPA 325, qui doivent uniquement être utilisées à titre indicatif. Que les produits chimiques soient classés par la NFPA ou non, toute personne utilisant les systèmes 704 pour classer les produits chimiques le fait à ses risques et périls.

Historique

Date d'impression	:	5/25/2016
Date de publication/Date de révision	:	5/25/2016
Date de la précédente édition	:	Aucune validation préalable
Version	:	1

Légende des abréviations	:	ETA = Estimation de la toxicité aiguë BCF = Facteur de bioconcentration SGH = Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals) IATA = Association du transport aérien international (International Air Transport Association) IBC = Conteneur en vrac intermédiaire IMDG = Marchandises dangereuses maritimes internationales LogPow = logarithme du coefficient de répartition octanol/eau MARPOL 73/78 = Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires, 1973 telle que modifiée par le Protocole de 1978. ("MARPOL" = pollution marine) UN = United Nations
---------------------------------	---	--

Références : Non disponible.

Indique l'information qui a changé depuis la version précédente.

Avis au lecteur

Les informations contenues ici sont exactes autant que nous sachions. Cependant, ni le fournisseur nommé ci-dessus, ni aucune de ses filiales n'assument quelque responsabilité que ce soit quant à l'exactitude ou l'exhaustivité des informations contenues dans ce document.

La détermination finale de l'adéquation de tout produit relève de la seule responsabilité de l'utilisateur. Tous les produits peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisés avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits ici, nous ne pouvons pas garantir que ce sont les seuls dangers qui existent.

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité ne doivent être distribuées que conformément à la loi.